



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1770 (2007), le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le rapport qui suit est le troisième à répondre à cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point sur l'activité de l'ONU en Iraq depuis le rapport précédent (S/2008/19), paru le 14 janvier 2008; il insiste lui aussi sur les mesures prises en application de la résolution 1770 (2007). Il récapitule les principaux événements politiques qui se sont produits pendant la période, en ce qui concerne notamment le règlement des litiges sur les frontières intérieures, ainsi que les faits nouveaux intervenus sur la scène régionale et internationale et intéressant l'Iraq.

#### II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

3. Malgré certaines améliorations sur le plan de la sécurité, le Gouvernement iraquien a de redoutables défis à surmonter pour réunir le consensus national sur le partage du pouvoir et des ressources. Néanmoins, des efforts de réconciliation ont été entrepris par la voie législative. Le 12 janvier 2008, la loi relative à la justice et à la responsabilisation a été adoptée par le Conseil des représentants, pour remplacer les politiques antérieures de débaasification. Le 13 février, le Conseil a adopté un train de lois : la loi sur les gouvernorats non organisés en région, la loi d'amnistie générale et la loi de finances de 2008. Ces textes sont le résultat d'un compromis entre les intérêts de trois blocs parlementaires : l'Alliance du Kurdistan, l'Alliance iraquienne unie et le mouvement Tawafiq. On cherche encore à convaincre ce dernier d'entrer au Cabinet dans le cadre de l'opération plus générale d'un remaniement ministériel.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



4. Le « Mouvement de l'Éveil », mouvement en pleine croissance fait d'alliances locales entre chefs tribaux qui jouent un rôle déterminant sur le terrain en assurant la sécurité de la province d'Anbar et d'autres zones difficiles à gérer, a institué la « Conférence de l'Éveil » lors d'un meeting tenu à Ramadi le 13 février, annonçant publiquement qu'il cesserait d'être un groupement de tribus pour devenir une formation politique aspirant à siéger aux conseils des gouvernorats et à participer aux prochaines élections législatives. Malgré leurs succès relatifs et le nombre croissant de leurs affiliés, les forces du Conseil de l'Éveil, qui compteraient actuellement plus de 90 000 personnes dans tout le pays, ont temporairement retiré l'appui qu'elles fournissaient à la Force multinationale en Iraq et aux Forces de sécurité iraqiennes à Diyala et Babil. La dégradation des relations entre le Gouvernement iraqien et certains éléments tribaux de la province d'Anbar explique la recrudescence des violences dans cette zone relativement calme. On a également signalé des tensions entre le Mouvement de l'Éveil et le Parti islamique iraqien. Un peu plus de 10 000 membres du Mouvement ont été intégrés dans les forces de sécurité régulières.

5. Le 17 février, le pacte de stabilisation de cinq mois conclu par le Mouvement sadriste et le Conseil suprême islamique d'Iraq a expiré; le 22 février, Moqtada al-Sadr a maintenu le gel des activités militaires de l'armée du Mahdi. Le Cabinet du Premier Ministre, la Force multinationale et la Mission se sont déclarés publiquement satisfaits de la nouvelle, qui allait dans le sens de la sécurité et de l'unité nationale du pays. Le 24 mars cependant, le Gouvernement a annoncé qu'une opération de traque visant certains éléments criminels était lancée à Bassorah. L'opération s'est traduite par six journées de combats intenses entre le Gouvernement et certains éléments armés, dont l'armée du Mahdi, dans plusieurs régions du pays, jusqu'au moment où un accord est venu mettre un terme aux hostilités alors que, selon plusieurs sources, plus de 700 personnes avaient trouvé la mort. Les conditions de sécurité se sont améliorées à Bassorah et Bagdad après cet accord. L'armée et la police poursuivent des opérations de récupération du matériel des milices dans les deux villes, et la résistance des milices a été brève et très faible. Le 5 avril, le Président, le Premier Ministre et les chefs des blocs parlementaires ont fait paraître une déclaration en 15 points demandant à tous les partis et à tous les blocs politiques de dissoudre immédiatement leurs milices et de rendre leurs armes. Aucune milice n'était nommément désignée.

6. On pense que les mesures de sécurité prises par le Gouvernement iraqien avec l'appui de la Force multinationale ont empêché des attentats massifs durant les festivités d'Ashura et Arba'in à Bagdad, Kerbala et Najaf. Il y a eu une baisse des incidents avec violence par rapport aux années précédentes, en même temps qu'une participation apparemment plus nombreuse du public. Selon le Gouverneur de la province, 2 millions de visiteurs se seraient rendus à Kerbala, pour ne parler que de cette ville.

#### **Événements régionaux intéressant l'Iraq**

7. Le Gouvernement iraqien a continué de cultiver ses relations avec ses voisins. Pour la première fois de l'histoire moderne des deux pays, le Président de la République islamique d'Iran, Mahmoud Ahmadinejad, a séjourné à Bagdad les 2 et 3 mars 2008. Il y a rencontré le Président, Jalal Talabani, le Premier Ministre, Nurikamel al-Maliki, et d'autres personnalités avec qui il a débattu de coopération en matière économique et en matière de développement.

8. Le 7 mars, le Président Talabani s'est rendu en Turquie pour la première visite dans le pays d'un chef d'État iraquien démocratiquement élu. Cette visite de deux jours a été consacrée au renforcement de la coopération économique et de la lutte contre les militants du Parti des travailleurs du Kurdistan, le PKK. Quelques jours auparavant, les forces armées turques s'étaient retirées du nord de l'Iraq après une opération terrestre transfrontière d'une semaine lancée contre des éléments armés du PKK qui se trouvaient à l'intérieur des frontières iraquiennes.

9. Le 28 février, une délégation de la Ligue des États arabes a quitté Bagdad après une visite de trois jours au cours de laquelle elle avait débattu de la réconciliation nationale avec des fonctionnaires iraquiens et des personnalités politiques et tribales. Les gouvernements des États arabes ont été encore une fois incités à ouvrir une ambassade en Iraq et, les 11 et 12 mars, le pays a accueilli à Erbil la treizième réunion de la Conférence de l'Union interparlementaire arabe. Le 24 mars, le Bahreïn a annoncé qu'il rouvrirait son ambassade et y nommait un ambassadeur. Des travaux préliminaires seraient actuellement en cours entre l'Iraq et d'autres États arabes à propos de la représentation de ceux-ci à Bagdad. Le 30 mars, l'Iraq a participé au Sommet de la Ligue arabe organisé à Damas. Le Gouvernement iraquien aurait fait des réserves sur certains passages du communiqué final qui concernaient l'Iraq.

10. Le 20 janvier 2008, le Ministre des affaires étrangères iraquien, Hoshiyar Zebari, a déclaré publiquement qu'il fallait élargir les rencontres avec les pays voisins au niveau ministériel et au niveau des groupes de travail. À son avis, le mécanisme régional s'était montré efficace du point de vue de la situation en Iraq. Les 2 et 3 mars, le deuxième cycle du dialogue régional entre l'Iraq et les pays voisins a commencé par la session du Groupe de travail sur l'énergie tenue à Istanbul. Le 18 mars, le Groupe de travail sur les réfugiés s'est réuni à Amman, sous la coprésidence de la Jordanie et de l'Iraq. La République arabe syrienne a accueilli le 13 avril à Damas le Groupe de travail sur la sécurité et le contrôle des frontières. La participation à toutes ces réunions était plus représentative de la région qu'aux réunions précédentes.

11. Les efforts entrepris pour organiser un quatrième cycle de pourparlers techniques directs entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran à propos de la sécurité en Iraq sont restés vains. Le Gouvernement iraquien a annoncé au mois de mars qu'il se chargeait à l'avenir de fixer les dates des rencontres afin d'éviter tout retard.

### **III. Activités de la Mission**

#### **Activités politiques**

12. Mon Représentant spécial et des hauts fonctionnaires de la Mission sont restés en relations avec des personnalités politiques iraquiennes très diverses, du Gouvernement comme du Parlement, et avec les diplomates et les militaires en postes à Bagdad à propos de divers aspects du mandat élargi de la Mission. Ils ont également étudié les moyens de faire avancer la réconciliation nationale et le dialogue politique.

13. Le 5 mars 2008, mon Représentant spécial s'est rendu en Turquie pour s'entretenir avec de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères du rôle

de l'ONU dans la réconciliation nationale et le dialogue régional, du point de vue notamment à l'Iraq du Nord.

14. Le 11 mars, mon Représentant spécial s'est rendu à Najaf où il a eu de nombreuses réunions avec le grand ayatollah Ali al-Sistani, le grand ayatollah al-Hakim, l'ayatollah Muhammad al-Yacoubi, le gouverneur de Najaf et d'autres personnalités religieuses et politiques, notamment les représentants de la Tendance sadriste. Les échanges ont porté sur les élections provinciales, la réconciliation nationale, les résultats obtenus par les pouvoirs publics et la nécessité de venir en aide aux populations iraqiennes vulnérables, notamment les déplacés. La Mission entend procéder à des visites plus fréquentes à Najaf pour rester en contact étroit avec certains interlocuteurs importants.

15. Mon Représentant spécial a présidé la première conférence générale de lutte contre la corruption en Iraq, tenue les 17 et 18 mars 2008. Il a également assisté à une conférence sur la réconciliation politique nationale tenue par le Gouvernement iraquien à Bagdad le 18 mars 2008. Bien qu'ils se soient au départ montrés désireux d'y participer, la Tendance sadriste et le Mouvement Tawafiq ont décidé de boycotter la conférence pour exprimer le mécontentement que leur causent les négociations concernant leur retour aux affaires.

16. Outre qu'elle a réalisé son programme d'extension de l'action de l'ONU à tout le pays, la Mission a commencé à affecter à chacun des gouvernorats du pays un officier de liaison national qui l'aidera à mieux suivre la situation politique, économique et sociale et les conditions de sécurité dans toutes les régions iraqiennes, assurera la liaison avec les autorités et les partis politiques et enverra en retour des renseignements à la Mission. Ce dispositif permettra aussi de définir les initiatives programmatiques les mieux adaptées à tel ou tel gouvernorat. Au mois de mars, la Mission a déployé neuf de ces spécialistes dans les gouvernorats de Mouthanna, Bagdad, Kerbala, Najaf, Qadissiya, Hilla, Nassiriya, Salahaddin et Wassit. Elle est en train de choisir des candidats pour les gouvernorats restants.

17. Pendant la période à l'examen, la Mission a accueilli plusieurs visiteurs de marque : David Veness, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité; António Manuel de Oliveira Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Antonio Maria Costa, Directeur général de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et Jan Mattson, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, a rendu visite aux fonctionnaires du bureau de la Mission à Amman. La visite de M. Veness avait pour but le réexamen des scénarios opérationnels et la mise à jour du dispositif de sécurité, afin de permettre à la Mission de fonctionner de façon plus efficace malgré l'élargissement de son mandat. Au cours de son séjour, M. Guterres a souligné la nécessité de procéder à l'évaluation commune des conditions de retour des déplacés et a décidé de déménager d'Amman à Bagdad les services du représentant de pays du HCR avec divers autres fonctionnaires et compétences clefs. M. Costa a promis que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime serait présent à Bagdad, au titre du soutien que le système des Nations Unies apporte aux institutions iraqiennes qui jouent un rôle décisif dans la transparence et l'efficacité de l'exécution du Pacte. La visite de M. Holmes à Amman avait pour objet d'alerter les esprits devant la gravité de la situation humanitaire en Iraq et la nécessité d'aider davantage des réfugiés et des déplacés iraqiens de plus en plus nombreux.

### **Frontières intérieures litigieuses**

18. Le paragraphe 2 de la résolution 1770 (2007) donne à la Mission mandat d'aider à résoudre les litiges frontaliers. Elle a donné la priorité à cette question, surtout dans le nord du pays. Elle a cherché à tirer profit du retard de six mois qui marque la mise en application de l'article 140 de la Constitution après l'échéance du 31 décembre 2007, en facilitant d'abord le dialogue sur les questions relativement peu polémiques afin de créer la confiance et de lancer une dynamique entre les parties, et en dégagant les principes qui pourraient sous-tendre une conception commune du sort des territoires les plus disputés, notamment la ville de Kirkouk.

19. En janvier 2008, la Mission a chargé une équipe de fonctionnaires spécialisés dans les questions politiques et électorales, les droits de l'homme et le droit constitutionnel d'étudier les divers aspects de cette question à la fois complexe et délicate. L'équipe a systématiquement dépouillé une volumineuse documentation, s'est mise en relation avec le Comité de l'article 140 dont elle a analysé en détail les recommandations, et a procédé à des entretiens avec des Iraquiens de toutes les nuances politiques et ethniques. À partir de janvier 2008, la Mission a procédé à des tournées sur le terrain pour nouer des relations avec des protagonistes locaux et réunir des renseignements détaillés au niveau des districts à Kirkouk, Mossoul, Tikrit et Erbil.

20. La Mission a centré son premier effort sur plusieurs problématiques que les autorités iraqiennes pourraient résoudre assez rapidement. Au début avril, mon Représentant spécial et des fonctionnaires de l'état-major de la Mission ont conduit des délégations dans les zones litigieuses afin d'y prendre l'avis des dirigeants locaux et de les consulter sur les mesures susceptibles d'instaurer la confiance entre les communautés. À l'issue de ces tournées, la Mission fournira une assistance technique et présentera ses recommandations aux autorités iraqiennes qui interviennent dans la prise de décisions.

### **Dialogue régional**

21. En mars et avril, la Mission a participé en qualité d'observateur aux sessions intéressantes le dialogue régional entre l'Iraq et ses voisins de trois groupes de travail techniques (Istanbul, Amman et Damas). Elle a également participé à plusieurs réunions préparatoires à Bagdad et Amman avec des experts et les homologues du corps diplomatique iraquien.

22. À la mi-mars, la Mission a organisé un stage de cinq jours pour huit fonctionnaires des Affaires étrangères, qu'elle a affectés à un service spécialement chargé d'aider aux préparatifs et au suivi des réunions régionales tenues au niveau des groupes de travail et au niveau ministériel. Les premiers résultats tangibles devraient prendre la forme d'un appui concret à la prochaine réunion élargie des États voisins de l'Iraq, qui doit se tenir à Koweït le 22 avril 2008, avec mise au point de l'ordre du jour de la rencontre. Grâce au travail d'un conseiller spécial chevronné, la Mission améliore la qualité des liaisons diplomatiques entre le Ministère des affaires étrangères et les partenaires, et participe à l'analyse des options stratégiques concernant le renforcement de la coopération avec les pays voisins. Cela oblige à des relations de travail étroites avec les coordonnateurs résidents de l'ONU de divers États proches pour coordonner et préparer l'aide apportée par les Nations Unies au dialogue régional.

**Activités électorales**

23. La Mission continue de collaborer étroitement avec la Haute Commission électorale pour la mettre à même de conduire à l'avenir des consultations électorales considérées comme dignes de foi et acceptables par le peuple iraquien. La vie électorale devrait être marquée en 2008 par une opération de mise à jour des listes électorales à l'échelle du pays, un référendum sur la formation des régions, un référendum sur une nouvelle constitution et des élections dans les gouvernorats.

24. La Mission a renforcé le soutien qu'elle apporte à la Haute Commission pour préparer la mise à jour des listes électorales, opération qui doit avoir lieu en juin. C'est à ce titre qu'a été entrepris le travail décisif consistant à mettre au point un budget général et à dresser une liste électorale provisoire en s'appuyant sur la base de données relative aux distributions publiques. La Mission a concouru à la mise au point d'un système de sélection pour les 130 000 candidatures individuelles reçues pour les 6 500 postes de teneur de listes dont les titulaires sont encore à former et à déployer. Mon Représentant spécial a rendu visite à la Haute Commission à la fin de mars 2008 pour se familiariser avec le dispositif de sélection du personnel des quelque 550 bureaux d'inscription des électeurs dispersés dans tous les gouvernorats du pays.

25. Le 14 février 2008, mon Représentant spécial a annoncé à une conférence de presse à laquelle assistaient les dirigeants du Conseil des représentants à Bagdad, que la Mission veillerait à la transparence et au professionnalisme de la sélection des directeurs des huit bureaux électoraux de gouvernorat pour lesquels les partis politiques n'avaient pu s'entendre sur d'éventuelles candidatures. Une campagne d'incitation des citoyens à s'inscrire a été lancée le même jour à la radio iraquienne et dans tous les grands quotidiens. Plus tard, à la conférence de presse du 2 avril, mon Représentant spécial a présenté au Conseil les candidats présélectionnés.

26. La priorité a été donnée à l'élaboration d'une législation électorale, qui est d'une importance vitale. La Mission a aidé la Haute Commission électorale et le Gouvernement iraquien à mettre au point un nouveau système qui permettra aux vœux du peuple iraquien de mieux s'exprimer et sera plus commode pour les femmes, les déplacés et les groupes minoritaires. Le projet de texte du Gouvernement limite pour l'instant le vote des déplacés à leur lieu d'origine. Les débats et les sessions de travail avec les blocs politiques et les groupes d'intérêt représentaient l'essentiel de l'activité de la Mission en mars. Ils devraient se poursuivre pendant tout le mois d'avril, la Mission s'efforçant de réunir un consensus politique autour des éléments principaux du texte.

27. Diverses décisions politiques déterminantes sont à prendre si l'on veut que les activités électorales prévues soient achevées en 2008. La Haute Commission doit recevoir son budget immédiatement et, sur le plan politique, il faut s'entendre dans les prochaines semaines sur les conditions d'inscription sur les listes électorales (notamment dans le cas des déplacés) si l'on veut que l'inscription des électeurs commence en juin. En outre, la loi électorale applicable aux gouvernorats doit être rédigée et adoptée par le Conseil des représentants en mai pour les élections aux conseils de gouvernorat qui se tiendront en 2008. Comme ce calendrier laisse peu de latitude, si ces décisions politiques ne sont pas prises à temps, la Haute Commission électorale risque de ne pas être en mesure d'organiser plus tard dans l'année des élections dignes de foi dans les gouvernorats.

### **Appui à la rédaction de la constitution**

28. Le Conseil des représentants a prorogé à l'échéance de la législature actuelle, en juin 2008, le mandat de la Commission de révision de la constitution. Le 5 avril, le Conseil politique de la sécurité nationale a demandé de hâter l'opération d'amendement de la Constitution. La Commission a fait savoir qu'elle a l'intention de renvoyer les questions sur lesquelles ses membres ne pourraient s'entendre au Conseil de la présidence, au Premier Ministre et ses adjoints et au Président du Conseil des représentants et ses adjoints. Le Bureau de l'appui à la rédaction de la constitution de la Mission continuera d'aider la Commission de ses conseils et de son assistance pendant qu'elle achèvera la rédaction de ses propositions.

29. Pendant la période à l'examen, le Bureau d'appui à la rédaction de la constitution a aussi aidé de ses conseils et de son assistance le Conseil des représentants dans le travail législatif prévu par la constitution, notamment pour la rédaction de la loi sur les gouvernorats non organisés en région (loi sur les pouvoirs provinciaux). La Mission a notamment répondu au Vice-Président, cheikh Khaled al-Attiya, qui souhaitait un bref exposé technique sur le champ d'application du principe de la décentralisation administrative du point de vue des gouvernorats irakiens. La Mission a poursuivi son rôle de coprésidente de la table ronde législative internationale, instance non officielle mise en place par le Bureau, la Commission européenne, l'ambassade du Royaume-Uni et l'ambassade des États-Unis, qui cherche à coordonner ce que fait la communauté internationale pour aider le Gouvernement irakien dans le domaine du travail législatif du Conseil des représentants. Pendant la période à l'examen, la table ronde s'est réunie à propos des frontières intérieures litigieuses, de la loi sur les pouvoirs provinciaux et du cadre légal des prochaines élections provinciales.

30. Le 8 mars 2008, la Mission et l'UNOPS ont achevé un voyage d'étude qui avait conduit pendant une semaine en Irlande du Nord les membres du Conseil des représentants et d'autres parlementaires représentant tout le spectre politique irakien. Le financement était assuré par l'Union européenne. Ce voyage a donné aux parlementaires l'occasion d'entrer personnellement en relation avec leurs collègues irlandais qui avaient participé à l'édification de la paix en Irlande du Nord, et d'étudier comment le partage du pouvoir peut s'inscrire dans le cadre institutionnel du règlement politique d'un conflit sectaire. La Mission entend prodiguer ses bons offices pour mettre cette expérience au service des futurs dialogues interpartis sur les questions constitutionnelles qui divisent l'Iraq.

### **Assistance humanitaire, reconstruction et développement**

31. L'Appel global pour l'Iraq de 2008 a été lancé le 12 février à Bagdad et a également été adressé au Conseil des ministres du Gouvernement régional du Kurdistan à Erbil, le 13 février. Il rassemble les appels de 14 organismes des Nations Unies et de 10 ONG recherchant 265 millions de dollars pour soutenir leurs opérations d'urgence ciblées consistant à fournir des secours dans le domaine de la santé et de la nutrition, de l'enseignement, de l'eau et de l'assainissement, du logement, de l'alimentation et de la protection. À la fin du premier trimestre de 2008, 16 % de l'appel, soit 43 millions de dollars, avaient été financés, 62 millions de dollars avaient été promis.

32. Le Groupe des politiques de l'équipe de pays des Nations Unies, qui se compose à Bagdad de hauts fonctionnaires des Nations Unies représentant plusieurs

secteurs, fournit son assistance technique au Gouvernement et veille à l'élaboration de budgets réalistes et au déblocage des crédits en temps utile. Il conseille aussi le Gouvernement, à sa demande, dans la rédaction d'une stratégie nationale de développement plus opérationnelle, liée au budget et faisant plus large place à la décentralisation.

33. Le Représentant spécial adjoint est en voie d'examiner les mécanismes de gouvernance, de contrôle et d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. On a entrepris de réviser en parallèle les projets en cours de réalisation, ce qui a permis d'obtenir des données à jour sur l'état d'avancement des activités financées par le Fonds. L'examen débouchera sur une nouvelle programmation des Nations Unies qui appuiera le Pacte international et la Stratégie nationale de développement. Je remercie les nombreux donateurs qui ont concouru à l'action de l'ONU en Iraq, en particulier l'Union européenne et le Japon.

34. La spirale de violence, qui s'est déclenchée à la fin de mars 2008 dans les villes et les bourgades du sud du pays et les quartiers de Bagdad dominés par les chiïtes, aurait provoqué la mort de plus de 700 personnes et fait 1 500 blessés, dont beaucoup de civils. En réaction à l'événement, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur de l'action humanitaire s'est rendu et a séjourné à Bassorah du 31 mars au 3 avril avec une délégation officielle iraquienne pour faire le point de la situation et fournir une aide humanitaire. Ils ont conclu qu'il n'y avait pas de crise humanitaire mais que les hostilités empêchaient les gens de se procurer des vivres, de l'eau et des médicaments.

35. Le Coordonnateur de l'action humanitaire et la délégation officielle ont collaboré à l'élaboration d'un plan d'action et d'un plan d'urgence, grâce auquel on bénéficiera à l'avenir de services d'alerte précoce et on atténuera les effets de l'indigence dans une région longtemps négligée. L'UNICEF et MercyCorps ont apporté de l'eau en citerne à Bassorah et à Sadr City. L'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge ont distribué des fournitures médicales et chirurgicales dans les quartiers touchés par les hostilités. L'Office international pour les migrations, le HCR et MercyCorps ont distribué des vivres et d'autres articles à Bassorah et ailleurs.

36. La Mission a continué de prôner la création d'un service permanent qui soutiendrait les pouvoirs publics en cas de crise humanitaire et elle a collaboré avec le Cabinet du Premier Ministre pour en préparer le projet. Les récentes interventions humanitaires à Bassorah et Bagdad ont été coordonnées par un comité spécial, sur instructions du Vice-Premier Ministre.

37. L'UNICEF a continué de distribuer des secours humanitaires après les attentats massivement meurtriers de Mossoul et Kerbala : il a secouru 500 personnes et participé à la restauration d'établissements scolaires. Les opérations humanitaires de distribution d'eau en citerne ont encore touché 125 000 personnes pendant la crise, surtout à Bagdad. L'UNICEF a également distribué aux jardins d'enfants et aux crèches dans 15 gouvernorats 745 trousseaux d'aide au développement de la première enfance qui aideront les enfants à faire face aux traumatismes psychosociaux. Il a continué de plaider la cause des enfants détenus au Camp Cropper et ailleurs et a été coparrain d'une deuxième consultation de haut niveau sur la justice au service des enfants.

38. Un accord de 17,6 millions de dollars a été conclu entre le Gouvernement japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la création d'une maternité et d'un hôpital pour enfants à Fallouja, dans le gouvernorat d'Anbar. Ce chantier de 24 mois couvre la restauration de l'hôpital général de Fallouja et sa conversion en centre de soins maternels et infantiles, les services hospitaliers actuels devant s'installer dans de nouveaux bâtiments.

39. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ont aidé le Ministère de la santé à contenir une épidémie de rougeole dans le gouvernorat d'Anbar. La campagne de vaccination, réalisée en porte-à-porte en 10 jours, a commencé le 9 mars et a touché 198 075 enfants de 9 à 59 mois sur un total de 206 549 (soit une couverture de 96 %). L'action de prévention de la grippe aviaire s'est poursuivie à l'échelle du pays.

40. Le Ministère des déplacés et des migrants et le HCR, ainsi que le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement et l'Organisation centrale des statistiques et de la technologie de l'information procèdent à l'évaluation en commun des conditions du retour des déplacés dans certaines régions, avec l'appui de la Mission, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'International Medical Corps et de l'Agence de développement international (USAID) et du Bureau de l'aide aux sinistrés de l'étranger (OFDA) des États-Unis. Seront évaluées la sécurité physique matérielle et juridique des déplacés ainsi que leur situation socioéconomique. Le travail d'évaluation devrait commencer en mars et se prolonger jusqu'à la fin de juin 2008.

41. Les 17 et 18 mars, en collaboration avec le Gouvernement iraquien et les organismes irakiens les plus impliqués dans la lutte contre la corruption, le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Mission ont organisé une conférence de haut niveau sur le thème « Pacte international pour l'Iraq : Initiative de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption – Conférence sur la Convention des Nations Unies contre la corruption ». Il s'agissait de prendre la mesure de obstacles que la société iraquienne a à surmonter sur la voie de la responsabilisation et de l'éthique, de définir les mesures découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'entreprendre un travail de sensibilisation susceptible de donner plus de transparence aux institutions publiques et de les rendre plus responsables.

42. La table ronde MANUI-UNOPS sur le droit des ONG, financée par l'Union européenne, s'est tenue à Erbil les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Elle a été un succès; les principaux hommes politiques et représentants de la société civile d'Iraq ont trouvé des ententes importantes sur la loi sur les organisations non gouvernementales. La plupart des représentants de ces organisations ont estimé qu'il avait été tenu compte de l'attachement que ces organisations portent à l'indépendance de leur travail et de leur action dans la « Déclaration de principes et recommandations » unanimement acceptée.

43. Le 4 avril, à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines, mon Représentant spécial a pris la parole à une manifestation organisée par le Gouvernement et parrainée par le PNUD : il a mis en relief les défis que l'Iraq aurait à relever après avoir signé la Convention d'Ottawa, puisque son territoire contenait ce qui était sans doute le plus grand nombre de mines et de munitions non explosées du monde. Le PNUD soutient

sur le plan technique le Ministère de l'environnement, qui est responsable du déminage.

44. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a achevé la remise en état de deux écoles de Missan. Les travaux se poursuivent sur 12 écoles de Missan, Samawa, Najaf, Souleïmaniya et Kirkouk. La première étape de l'étude de faisabilité sur les contraintes locales limitant l'offre de logement dans six villes est achevée. Des arrangements ont été pris pour dispenser à titre expérimental une formation sur place aux entrepreneurs et aux jeunes au chômage dans les métiers du bâtiment. On a également procédé, avec le Gouvernement iraquien et les ministères partenaires du Gouvernement régional du Kurdistan, à l'examen en commun des programmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a procédé à l'évaluation du secteur des palmes et dattes, avec un vaste échantillon qui couvrait 5 000 exploitations. La relance du secteur des semences se poursuit, la machinerie est achetée et se met en place en Iraq. Les plans d'aménagement des premiers élevages de poissons ont été élaborés.

45. Le Gouvernement iraquien a fait savoir à la Mission que les conditions n'étaient pas encore réunies pour que soit mis en route un programme traditionnel de désarmement, démobilisation et réinsertion. Il a cependant prié l'Organisation de lui fournir les services de spécialistes, un appui financier et des services de relations publiques. L'UNOPS mettra donc en place une équipe-conseil qui travaillera dans l'aire délimitée par les trois « piliers » (réintégration, communications et coordination) du Service iraquien chargé de ces questions.

46. Il a été créé en février au Bureau du Représentant spécial adjoint un Service interinstitutions d'information et d'analyse, qui rassemble les analystes des organismes des Nations Unies et des ONG, et reste en liaison étroite avec les gestionnaires de l'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le nouveau Service a pour mission d'ensemble d'analyser les tendances et les faits nouveaux qui apparaissent aux niveaux national et local et qui seraient favorables à l'amélioration de la programmation, à la définition des politiques, aux activités militantes et à la coordination de l'intervention internationale, parce qu'ils permettraient une meilleure stratégie d'utilisation de l'information. Le Service a commencé par rassembler en un même lieu les indicateurs et les informations existantes, qui peuvent être consultés sur son site Web.

47. Il y a un an qu'a été lancé, le 3 mai 2007 à Charm el-Cheikh (Égypte), le Pacte international pour l'Iraq, à l'initiative du Gouvernement iraquien soucieux de fonder un nouveau partenariat avec la communauté internationale. Le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies, qui coprésident le Pacte, ont invité les États Membres à assister à la Conférence annuelle d'examen du Pacte qui se tiendra le 29 mai à Stockholm. Ce sera l'occasion de faire le point sur les progrès sur la voie des objectifs du Pacte et d'envisager de nouvelles mesures pour les atteindre. Je saisis cette occasion de dire toute ma gratitude au Gouvernement suédois qui a accepté d'accueillir cette importante manifestation.

48. Au 31 mars 2008, les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'un des deux fonds du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, atteignaient au total 1 milliard 330 millions de dollars. Dans l'ensemble, il y avait 141 réalisations ou projets de programme commun – environ 1 milliard 110 millions

de dollars – approuvés au 31 mars 2008 pour un financement du Fonds d'affectation spéciale. Les réalisations se sont poursuivies et 840 millions de dollars d'engagements (76 % du financement approuvé) ont été pris et 726 millions de dollars (66 % du financement approuvé) décaissés avant la fin de février. Des mises à jour financières mensuelles sont publiées sur le site Web du Mécanisme ([www.irffi.org](http://www.irffi.org)). Les contributions versées au Fonds au premier trimestre comprennent 27 795 000 dollars de l'Union européenne et 1 466 000 du Gouvernement finlandais.

### **Droits de l'homme**

49. Le 15 mars 2008, la Mission a déposé son douzième rapport sur les droits de l'homme couvrant la période de juillet à décembre 2007. Elle reconnaît les contributions de fond qu'y ont apportées les autorités du Gouvernement régional du Kurdistan et la Force multinationale. Ce document traite de questions graves relatives aux droits de l'homme et touchant le Gouvernement iraquien, le Gouvernement kurde et la Force multinationale, et présente des recommandations sur les améliorations possibles. La Mission s'est félicitée de la décision prise par le Gouvernement iraquien de ratifier la Convention des Nations Unies contre la torture et d'inviter dans le pays la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Le Gouvernement prépare également la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture. Il est de bon augure que les pouvoirs publics permettent que ses résultats dans le domaine des droits de l'homme soient rendus publics.

50. Malgré l'amélioration des conditions générales de sécurité de la fin de 2007, attentats-suicides, voitures piégées et attentats divers ont continué, avec des conséquences catastrophiques pour les civils. La réduction du nombre d'incidents à Bagdad et dans d'autres lieux s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de sécurité ailleurs, notamment à Mossoul et Diyala. Les minorités religieuses et ethniques et les autres groupes vulnérables sont victimes d'agressions violentes, ainsi que les femmes qui sont l'objet de « crimes d'honneur ». Des groupes armés commettent également des assassinats de personnalités publiques, politiques ou religieuses et de membres d'associations professionnelles et de services de police. On constate également de nombreux cas d'intimidation, d'enlèvement, de torture et d'exécution extrajudiciaire.

51. Les autorités exécutives et judiciaires ont pris des mesures pour améliorer le traitement des détenus, notamment renforcer les contrôles judiciaires et remédier au surpeuplement. Sur ce plan, le Bureau des droits de l'homme de la Mission a continué ses visites dans les prisons à l'invitation des autorités de Bagdad et d'Erbil. Il a instruit des affaires d'infraction aux droits de la défense – notamment l'impossibilité de consulter un avocat ou la longueur anormale de la détention provisoire –, de torture et de mauvais traitements des détenus, mineurs compris. Il a poursuivi ses activités de contrôle des enquêtes et des procès devant la cour d'assises centrale et a mis en place un dispositif de contrôle analogue auprès des tribunaux du Kurdistan. Dans cette dernière région, les violences contre les femmes restent une préoccupation majeure mais le Gouvernement a instauré des procédures de protection et continue de collaborer avec la Mission à la promotion des droits de l'homme.

52. La Mission s'est félicitée des mesures prises par la Force multinationale pour améliorer le sort des détenus en accélérant la procédure de révision et d'approbation des libérations et le lancement d'un grand programme de réinsertion pour les adultes et les mineurs. Elle continue de négocier avec la Force multinationale l'ouverture de ses lieux de détention à des spécialistes des droits de l'homme indépendants s'occupant d'informer l'opinion publique, Mission comprise.

53. La Mission a collaboré avec les autorités législatives de Bagdad et d'Erbil à la rédaction de plusieurs textes touchant la condition féminine, la liberté d'expression et la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Le programme de création de capacités et de formation de la Mission se poursuit, en cherchant à aider les autorités iraqiennes à accomplir leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme et à renforcer les associations civiles qui veillent au respect de ces droits. Appuyée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNOPS, la Mission organise un stage à l'intention des avocats iraqiens des ONG qui fournissent une aide juridique à tous les détenus de l'Iraq.

54. En mars, mon Représentant spécial a ouvert la conférence organisée à Bagdad par la Mission sur la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, avec la participation du Ministre des droits de l'homme et du Ministre de l'intérieur. Cette conférence s'adressait à 80 fonctionnaires iraqiens et à d'autres personnes qui définissent et appliquent les mesures antiterroristes et jugent les affaires de terrorisme. Des experts de la police britannique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont mené le débat sur les formes actuelles de la lutte contre le terrorisme, la législation spéciale, les meilleures techniques de lutte respectueuses des droits de l'homme, la ratification par l'Iraq des traités et protocoles internationaux pertinents, les modifications à apporter à la législation antiterroriste iraqienne et les activités de soutien et de création de capacités des organismes des Nations Unies.

### **Opérations, logistique et sécurité**

55. Après une période d'amélioration des conditions de sécurité, le premier trimestre de 2008 a été marqué par l'augmentation lente mais constante du nombre d'incidents violents. Cette évolution n'a pas été provoquée par un événement précis, elle s'explique plutôt par la défaillance de certains éléments qui expliquaient l'amélioration de la sécurité à la fin de 2007 dans un climat de stagnation politique. La tendance n'est pas irréversible mais elle appelle à faire un effort politique sérieux pour avancer, l'action militaire ne suffisant pas à amener à elle seule les résultats souhaités.

56. Comme le faisait remarquer le dernier rapport trimestriel de décembre 2007, il y a des mois que les tensions couvent dans le sud. Les diverses milices chiites lancent d'incessantes attaques chacune contre les intérêts des autres et ont périodiquement des accrochages qui durent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant que n'interviennent les Forces iraqiennes de sécurité et la Force multinationale. En février, il y a eu plusieurs manifestations publiques contre les dirigeants politiques et les forces de sécurité de Bassorah. À la fin de mars, le Gouvernement iraqien a lancé une nouvelle offensive contre des éléments criminels et des miliciens de Bassorah, initiative qui a déclenché un conflit général non seulement dans cette ville mais dans d'autres agglomérations du sud et à Bagdad. Les Forces iraqiennes de sécurité ont monté des opérations contre Jaysh

al-Mahdi à Nassiriyah, al-Amarah, al-Kut et Hillah, faisant monter d'un cran le niveau de violence dans ces villes. Najaf et Kerbala ont également connu dans la dernière semaine de mars des éruptions de violence très inhabituelles dans leurs murs. Les tirs indirects sur la base aérienne de Bassorah se sont multipliés pendant le trimestre, avec 48 attaques entre janvier et mars. Cette tendance devrait-elle se maintenir tant que dureront les combats entre factions à Bagdad.

57. L'année a commencé à Bagdad sur une note optimiste. Les violences sectaires semblaient s'être nettement réduites et le nombre d'attentats spectaculaires avait diminué au point que des semaines passaient sans qu'une voiture piégée ou un attentat fasse un massacre. Cependant, le nombre de bombes en bord de route visant en particulier les forces iraqiennes et la Force multinationale n'a cessé d'augmenter pendant tout le mois de février. Au mois de mars, le nombre d'attentats à l'explosif, roquettes comprises, a atteint une moyenne de 30 à 40. Les conditions de sécurité qui règnent à Bagdad continuent de limiter les activités quotidiennes de la Mission. Il y a eu très peu de tirs indirects contre la zone internationale pendant le trimestre, mais à partir de la dernière semaine de mars les combats entre les Forces de sécurité iraqiennes et Jaysh al-Mahdi dans le sud ont été le point de départ d'une augmentation spectaculaire des tirs indirects contre les établissements militaires et officiels de Bagdad et de la zone internationale. Entre le 23 et le 31 mars, on a compté 47 barrages de tirs indirects, soit 149 tirs de roquettes de 122 et 107 mm et au moins 3 roquettes de 240 mm aux effets dévastateurs. Ces attaques ont fait 4 morts, 15 blessés et des dégâts importants dans les logements et les bureaux proches de la zone internationale. Parmi les victimes, on comptait à la fin de mars un sous-traitant de l'ONU qui a été tué et deux autres qui ont été blessés par une roquette de 240 mm au camp des Nations Unies. À titre de comparaison, on avait compté, selon plusieurs sources, moins d'une douzaine d'attaques contre la zone internationale dans les six mois précédant le 23 mars.

58. Les conditions de sécurité sont restées stables dans le Kurdistan iraqien, mais les opérations militaires de Mossoul ont obligé les militants hostiles à se réinstaller dans la région, ce qui a donné lieu à un niveau inhabituel d'activité. Par exemple, l'hôtel Palace de Souleïmaniyeh a fait l'objet d'un attentat à la voiture piégée le 10 mars, le premier depuis plus d'un an dans la province. Le chauffeur de la voiture et un vigile de l'hôtel ont été tués et la plupart des 32 blessés n'ont été que légèrement touchés. Les responsables kurdes de la sécurité ont su gérer la crise. Ils ont découvert deux autres voitures piégées dans la région au cours du premier trimestre de l'année.

59. À l'échelon national, le nombre moyen de cas de violence a lentement augmenté pendant la période à l'examen; du niveau record de 200 par jour de l'été dernier, il est tombé à une moyenne de 80 pendant le dernier trimestre de 2006, mais il atteint actuellement 130, sans compter les centaines d'échanges de coups de feu qui ont eu lieu dans le sud pendant la dernière semaine de mars. La tendance à commettre des attentats massivement meurtriers en utilisant des gilets bourrés d'explosifs et des voitures piégées, notamment à Bagdad, est une évolution plus troublante. Elle serait le résultat du retour sur le terrain de groupes insurrectionnels spécialisés, comme l'État islamique d'Iraq qui se dit affilié à Al-Qaida en Iraq.

60. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Mission a fait des progrès sur la voie de l'autonomie, mais elle reste tributaire des États Membres pour sa sécurité, sa logistique, ses opérations et ses finances. Je sais gré aux États Membres qui lui ont

apporté leur appui dans le passé et j'espère qu'ils continueront de le faire. Je voudrais particulièrement insister pour qu'ils envisagent de mettre à la disposition de la Mission un renfort de conseillers militaires qui élargirait sa présence et son action au-delà des sites qu'elle occupe actuellement.

61. Je tiens également à remercier les États Membres qui ont apporté un appui financier à l'« entité distincte » qui opère sous les ordres de la Force multinationale et a pour tâche expresse d'assurer la sécurité de la Mission. Avec les contributions reçues à la fin de 2007, on pourra couvrir ses dépenses jusqu'au mois d'août 2008. Je prie les États Membres qui ont versé des contributions dans le passé, ou qui ne l'ont jamais fait encore, d'envisager de verser en 2008 des contributions supplémentaires pour que le fonds d'affectation spéciale de l'entité soit bien provisionné au moins jusqu'à la fin de l'année.

62. Le renforcement des protections latérales et la réparation des couvertures horizontales de protection des logements provisoires de la Mission sont achevés à 90 % et les travaux de construction de bureaux supplémentaires se poursuivent. À Erbil, on construit actuellement des logements en dur pour le personnel international ainsi que des bâtiments pour les bureaux et les services médico-sanitaires. Des logements supplémentaires sont également prévus, l'effectif total devant augmenter avant la fin de l'année. La Mission prend toutes les mesures possibles pour se rendre encore plus autonome en Iraq, mais elle continuera à recourir aux services fournis dans le cadre du programme d'appoint logistique civil (Logistics Civilian Augmentation Programme) et de l'« Accord 607 » qui en découle dans les cas où il n'y a pas de fournisseur comparable.

63. En janvier, la Mission a choisi le futur site du complexe intégré, qui se substitue au site choisi précédemment; il permettra d'une part de faire d'importantes économies et d'autre part d'améliorer la sécurité. Les plans détaillés du complexe ont été envoyés au Bureau du Contrôleur et doivent être examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au début du mois de mai.

64. On s'emploie à obtenir un avion commercial qui serait au service exclusif de la Mission. La Division des achats de l'Organisation a achevé son appel à la concurrence et le marché suit actuellement la procédure ordinaire de l'ONU. Il faut espérer que celle-ci saura trouver dans les prochaines semaines un transporteur qui pourra lui fournir un avion doté de l'équipement nécessaire pour opérer en Iraq. Cela aiderait grandement la Mission à résoudre un problème opérationnel auquel elle se heurte depuis longtemps.

#### **IV. Observations**

65. L'Iraq a fait ses premiers pas sur la voie de la réconciliation nationale, mais il faut faire davantage pour aider les communautés iraqiennes à résoudre les litiges fondamentaux qui les opposent. J'invite une fois encore les personnalités influentes et les partis politiques à faire valoir dans leur vie publique, et respecter dans leur action personnelle la nécessité du dialogue politique et de l'accommodement, et à reconnaître que l'avenir de l'Iraq dépend de la recherche de l'intérêt national par ses dirigeants, et non de la promotion d'intérêts personnels, partisans, ethniques ou sectaires.

66. Il est très troublant de constater que de vastes segments de la population d'un pays qui dispose de telles richesses naturelles vivent dans la misère et l'insécurité. Sur ce plan, je crois qu'il serait extrêmement bénéfique de convenir d'une loi sur les hydrocarbures qui partagerait les ressources naturelles du pays de façon équitable et transparente, et je demande donc aux instances politiques et au Parlement irakiens de servir ensemble les intérêts de leur pays et d'adopter une telle loi. Cependant, pour qu'elle puisse exercer pleinement son effet réconciliateur, il faudrait presque certainement l'assortir, ou la faire rapidement suivre d'un pacte national plus large sur le partage du pouvoir. La décision de redoubler d'efforts prise par la Commission de révision de la Constitution offre une très bonne occasion de résoudre d'anciens litiges entre communautés irakiennes.

67. Je suis persuadé que la tenue plus tard dans l'année dans les gouvernorats des élections dignes de foi que prévoit la législation récente, sera à long terme le pivot de la légitimité de la gouvernance démocratique. Mais, pour que des consultations électorales crédibles puissent avoir lieu à temps en 2008, il est indispensable que les dirigeants irakiens satisfassent à plusieurs conditions préalables. Je demande au Conseil des représentants d'adopter d'urgence la loi sur les élections dans les gouvernorats et j'invite instamment le Gouvernement à donner à la Haute Commission électorale toute l'assistance matérielle dont elle a besoin pour conduire ces élections sans incident et de façon aussi transparente et loyale que possible. Je demande à tous les blocs politiques irakiens de respecter la Haute Commission et de tout faire pour la protéger de toute ingérence politique, de sorte que les résultats électoraux soient dignes de foi et largement acceptés.

68. L'Organisation s'est félicitée du maintien du gel des activités militaires de l'armée du Mahdi annoncé par Moqtada al-Sadr le 22 février 2008, décision qu'elle juge de bon augure. La fin des combats de Bassorah et d'ailleurs à la fin du mois de mars a été rendue possible par un esprit d'accommodement et d'entente. J'invite instamment toutes les parties concernées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser la poursuite de la décrue actuelle des violences et éviter tout acte de provocation qui pourrait interrompre cette tendance favorable.

69. La question des frontières internes en litige conserve une grande importance tant du point de vue de la prévention des conflits dans l'Iraq du Nord que du point de vue de la réconciliation nationale entre les communautés du pays. La Mission lui a accordé la priorité pendant la période à l'examen et je félicite les dirigeants politiques irakiens de continuer à chercher une solution par des moyens politiques. J'invite instamment les communautés irakiennes en cause à avancer rapidement sur la voie du dialogue et à s'entendre sur les principes fondamentaux d'un règlement applicables d'abord aux territoires les moins disputés puis dans les mois qui suivent, aux problèmes plus difficiles. Si la responsabilité de ce règlement incombe de toute évidence aux dirigeants irakiens, le soutien de la communauté internationale revêt une importance décisive car il les encourage à trouver de véritables accommodements mutuellement acceptables. Je demande aux États Membres qui ont une influence particulière de les seconder dans cet effort.

70. J'invite les États Membres à développer le puissant soutien international qu'a suscité le récent Appel global avec un objectif de 265 millions de dollars pour financer des opérations de secours ciblées. L'Appel comprend un fonds élargi d'intervention humanitaire de 20 millions de dollars, qui donnera à l'Équipe de pays des moyens modestes utilisables avec souplesse pour intervenir rapidement en cas

de crise humanitaire. J'invite également le Gouvernement iraquien à répondre davantage aux besoins des populations les plus vulnérables, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Je suis satisfait qu'il ait pu se montrer capable, avec l'aide de l'ONU, du Département du développement international du Royaume-Uni et de l'Agence de développement international des États-Unis (USAID), d'assumer ses responsabilités en montrant la voie à suivre et en mobilisant des ressources pour soutenir les victimes des récents conflits de Bassorah et de Bagdad. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres ne devraient pas pour autant se départir de l'effort entrepris pour renforcer le Gouvernement central d'un bureau d'appui plus nombreux mais spécialisé, attaché aux responsables des interventions d'urgence du Cabinet du Premier Ministre.

71. Le dialogue régional est un aspect essentiel de l'action engagée par la communauté internationale pour restaurer la stabilité et la sécurité en Iraq. J'invite instamment les États Membres à saisir l'occasion qu'offre la troisième Réunion élargie des ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq, qui doit se tenir le 22 avril 2008 au Koweït, de soutenir sans réserve le dialogue régional. Quant à l'Iraq, il est important qu'il explique clairement dans quelle direction il veut voir évoluer la coopération régionale. La Réunion pourrait relancer les sessions régionales des groupes de travail, dont on n'a pas tiré tout le parti possible pour la coordination des projets techniques communs. Il faut que l'Iraq et ses voisins concentrent leurs efforts sur les résultats plus concrets qu'ils pourraient obtenir de ces sessions et qu'ils donnent à celles-ci la suite qu'elles appellent.

72. Je me félicite du geste positif du Bahreïn, qui a décidé de rouvrir son ambassade à Bagdad et j'attends avec intérêt que d'autres États arabes voisins de l'Iraq fassent de même. Je souhaiterais que le Gouvernement iraquien prenne des mesures pour favoriser cette évolution. Je demanderais aussi aux voisins de l'Iraq de tout faire pour renforcer la sûreté de leurs frontières en s'employant davantage à empêcher des combattants de pénétrer en Iraq et à couper la route des armes, de l'argent et de l'entraînement des groupes armés qui fragilisent le pays.

73. J'ai été préoccupé par les informations selon lesquelles les parties aux récents combats de Bassorah et d'ailleurs auraient commis des infractions aux droits de l'homme. J'invite instamment toutes les parties intéressées à respecter l'obligation que leur impose le droit international humanitaire, qui vaut pour les États comme pour les acteurs non étatiques, de réduire au minimum les préjudices causés aux civils. Tout doit être fait pour éviter l'usage excessif ou aveugle de la force. Un civil ne doit en aucune circonstance servir de bouclier humain pour parer aux attaques ennemies et tout combattant capturé doit être traité selon les lois de la guerre. Toutes les parties doivent faire le maximum pour remédier aux conséquences humanitaires des récents combats, laisser les secouristes intervenir et faciliter la livraison aux hôpitaux et à la population civile de médicaments, de denrées, d'eau potable, de carburant et d'autres articles d'importance vitale.

74. Je me plais à constater que la Mission, appuyée sans réserve par le Siège, continue d'élargir son action conformément au mandat révisé qui lui a été confié par la résolution 1770 (2007). Elle s'est montrée imaginative et résolue dans la recherche de moyens inédits d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens. Je saisis cette occasion de remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq, Staffan de Mistura, de sa volonté inlassable de mener le mouvement et d'accomplir le mandat des Nations Unies en Iraq. Je tiens aussi à remercier le personnel national et

international de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de l'opiniâtreté des efforts qu'ils déploient dans des conditions très difficiles.

---